

**SERVICES DE GARDES
PHARMACIES**

Novembre 2008

Dimanche 9 : DO
111, avenue Verdier
Mardi 11 : JACQUEMART
34, avenue de la République
Dimanche 16 : VIGNIER
62 avenue de la République
Dimanche 23 : CHANTRY
31, rue Carvès
Dimanche 30 : TUFFIER
20, rue Molière

Décembre 2008

Dimanche 7 : BERTHAULT-LECHARTIER
47, avenue de la République
Dimanche 14 : CRABOSE-CHERADAME
52, av. Henri Ginoux
Dimanche 21 : NGUYEN
131, avenue Jean Jaurès
12, rue Jules Guesde
Jeudi 25 : PREVOST
104, avenue Henri Ginoux
Dimanche 28 : DUONG
117, avenue Aristide Briand

Janvier 2009

Jeudi 1^{er} : CHANTRY
31, rue Carvès
Dimanche 4 : TUFFIER
20, rue Molière
Dimanche 11 : GHELLIS
176, av. Marx Dormoy
Dimanche 18 : DO
111, avenue Verdier
Dimanche 25 : BOCCARA
9, avenue de la Marne

MÉDECINS, FAITES LE 15

La maison de garde intercommunale reçoit du lundi au samedi de 20h à 24h et le dimanche de 9h à 13h et de 16h à minuit. Située 10, bd des Frères Vigouroux à Clamart, elle concerne les communes de Montrouge, Châtillon, Clamart, Malakoff et Vanves. Pour y accéder, les patients doivent impérativement appeler le 15 qui assurera la coordination en enregistrant les appels. En cas d'immobilisation, un service d'urgence se déplacera chez vous.

Adresses et numéros utiles

» **La Mairie à votre service**

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h, le samedi de 8h30 à 11h45. Hôtel de ville - 43, avenue de la République - 92121 Montrouge Cedex
Centre administratif - 4, rue Edmond Champeaud - 92121 Montrouge Cedex
Tél. : 01 46 12 76 76. www.ville-montrouge.fr

» **Numéros d'urgence**

- » **Police Secours : 17.**
- » **Pompiers : 53, rue de la Vanne**
Tél. : 01 58 07 05 28.
- » **Appel secours : 18 ou 01 46 56 18 18.**
- » **SAMU et Médecins de garde : 15.**
- » **Urgences dentaires :**
Tél. : 01 47 78 78 34.
(dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 17h).
- » **Secouristes Croix-Rouge :**
Tél. : 01 46 57 95 30.
- » **Secouristes Protection Civile :**
Tél. : 06 08 18 06 84.
- » **Commissariat de Police :**
4, rue Guillot
Tél. : 01 46 56 34 00.
- » **Gendarmerie :**
5, rue Gabriel-Péri, 92320 Châtillon
Tél. : 01 46 57 22 22.
- » **Police Municipale :**
19, rue Henri Barbusse
Tél. : 01 46 56 92 92.
- » **Carte bancaire - Vol/Perte :**
Tél. : 0892 705 705.
- » **Chèques - Vol/Perte :**
Tél. : 01 42 41 22 22.
- » **EDF-GDF :**
Électricité : 0810 333 292.
Gaz : 0810 433 292.
- » **Adresses utiles**
- » **Préfecture :**
177, avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre
Tél. : 0821 80 30 92 (0,12€TTC/min).
- » **Sous-Préfecture :**
99, avenue du Général de Gaulle
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 38 00.

» **Impôts :**

18, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 24 00.

» **Sécurité sociale :**

16, rue Victor Hugo - 92120 Montrouge
Tél. : 0 820 904 192.

» **Allocations familiales :**

7, rue Auguste Gervais
92245 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 46 48 54 22.

» **Permanence au C.A.S. de Montrouge**

11, rue Delerue
Tous les mardis, sur rendez-vous
Tél. : 01 46 12 74 15

» **OPHLM :**

18, av. Émile Boutroux
92120 Montrouge
Tél. : 01 55 58 17 00.
Accueil du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

» **Centre Municipal de Santé :**

5, rue Amaury Duval
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 12 74 09.

» **Centre d'Information et d'Orientation :**

24, rue Arthur Auger
92120 Montrouge,
Tél. : 01 46 57 24 75.
cio-montrouge@ac-versailles.fr

» **ANPE :**

5, rue Théophile Gautier
92120 Montrouge
Tél. : 01 46 56 02 02.

» **Mission Locale :**

131, rue Maurice Arnoux
92120 Montrouge
Tél. : 01 42 53 50 42.
Accueil des 16-25 ans du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h, vendredi de 9h à 12h30.

Club Consom'action UFCS/FR : rallonges électriques

Le Club Consomm'Action U.F.C.S./F.R. vous alerte sur les prolongateurs électriques, trop de ces produits très pratiques étant non conformes. Soyez vigilant sur le marquage, souvent incomplet. Une enquête de la D.G.C.C.R.F. sur 19 produits a révélé que trois d'entre eux étaient dangereux et présentaient un risque d'incendie.

Pour plus d'information, venez à l'une des permanences

Club Consomm'action au 105, avenue Aristide Briand, salle 12 chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h et chaque 3^e mardi du mois de 15h à 17h.

Les questions que vous vous posez

Retrouvez régulièrement dans cette rubrique les réponses à vos questions.

Je viens de déménager dans Montrouge. Est-il nécessaire de me réinscrire sur les listes électorales ?

Oui, les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils devront désormais être rattachés. C'est une obligation : sinon, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale. D'une façon plus générale, n'oubliez pas que l'inscription sur les listes électorales est indispensable pour pouvoir voter le moment venu. La révision des listes se fait chaque année. Aussi, les demandes d'inscription peuvent se faire jusqu'au 31 décembre inclus. Vous devez vous déplacer en personne, mais en cas d'impossibilité vous pouvez faire la demande par écrit à l'aide d'un formulaire prévu à cet effet ou encore la faire présenter par une tierce personne que vous aurez mandatée.

Sachez également que les formulaires d'inscription (Cerfa n° 12669*01 ou 12671*01) sont téléchargeables sur le site Internet www.service-public.fr, rubrique Élections/Élections politiques/Inscription sur les listes électorales et cartes d'électeur.

Pour les jeunes Français et Françaises ayant 18 ans d'ici le 28 février 2009, ils doivent prendre contact avec la mairie s'ils n'ont pas été informés de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des prochaines élections européennes.

Les inscriptions déposées en 2008 et retenues par la commission administrative permettront de voter à partir du 1^{er} mars 2009. Les électeurs déjà inscrits n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence.

PETITES ANNONCES

Ces annonces vous permettent de vous mettre en relation. La Ville ne pourra être tenue pour responsable des différends qui pourraient vous opposer à ces personnes, associations ou entreprises. La Municipalité se réserve le droit d'accepter ou refuser les annonces qu'elle reçoit.

Ma famille, pour sa branche paternelle, est installée à Montrouge depuis cinq générations. Mon arrière-arrière-grand-père Jean Baptiste Fabre possédait une menuiserie 21, rue Sadi Carnot et 64, Louis Rolland jusqu'en 1928. Peut-être avez-vous, etc. ? Je suis à la recherche de témoignages de cette époque, de photos, de cartes postales, etc., mais aussi de personnes ayant connu ou fréquenté l'école « La Providence » à Montrouge où j'ai été moi-même scolarisée jusqu'en 1971. Merci par avance.

Écrire au « studio137 », Laurence Cléry Imbert - 137, avenue Henri Ginoux 92120 Montrouge ou à studio.137@free.fr

Participer au recensement, c'est utile

Comme vous le savez, désormais le comptage de la population s'effectue par des enquêtes de recensement annuelles. Ce dispositif permet de produire des données plus récentes et ainsi, d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, comme Montrouge, la collecte se déroule chaque année pendant cinq semaines auprès d'un échantillon de 8 % de la population dispersé sur l'ensemble du territoire.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé à partir du **jeudi 15 janvier 2009**, un agent recenseur identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire déposera à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. **Vous n'avez donc pas à ouvrir votre porte**

à une personne qui ne serait pas porteuse de cette carte. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis lors d'un rendez-vous que vous fixerez avec lui.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile (horaires de travail par exemple), ou pour une période assez longue (congés scolaires notamment), vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner ou les déposer à la mairie (Centre administratif, service Affaires civiles, 4, rue Edmond Champeaud, 92121 Montrouge Cedex ou boîte aux lettres située à l'entrée de ce Centre administratif), ou même les adresser à la direction régionale de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques, 7, rue Stephenson, 78188 Saint-Quentin-Yvelines Cedex). Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee **au plus**

tard le 21 février 2009. Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Insee et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez le service Affaires civiles de la mairie au 01 46 12 73 33. Les résultats des enquêtes de recensement sont diffusés sur le site www.insee.fr au fur et à mesure de leur disponibilité.